

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 19/11/2024

DECISION N° 20241119\_B\_132

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Roland RIVET : Pouvoir à Yves  
BOMPUIS, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du  
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique :**  
**Objet : Convention de participation aux charges de fonctionnement du point-info  
tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la Société Publique  
Locale Les Rives d'Aurec**

**Le Bureau,**

**N° 20241119\_B\_132**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du  
point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire établie avec la  
Société Publique Locale Les Rives d'Aurec pour l'année 2024 :
  - Selon un état détaillé du reste à charge pour la SPL d'après le contrat de  
travail et les heures réalisées,
  - Plafonné à 420 heures maximum avec un coût horaire chargé plafond à  
15 €,
- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 novembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241119-20241119\_B\_132-AU  
Reçu le 23/12/2024